Mentionnons en terminant le triomphant chapitre que M. Mennell consacre à la musique allemande à Paris. Le temps n'est plus — les colonnes Moris en font foi — où Wagner pouvait raconter dans une touchante nouvelle les souffrances d'un pauvre violoniste mourant de faim sur le boulevard sans jamais abandonner sa triple foi « en Dieu, en Mozart et en Beethoven. »

L'encyclique « Immortale Dei »

Voici une partie de la lettre que les évêques de la province ecclésiastique de Paris ont adressée à Léon XIII, à l'occasion de l'Encyclique *Immortale Dei :*

Les peuples qui se sont laissé entraîner par les faux principes que Votre Sainteté condamne se fatiguent dans des agitations stériles, et les hommes d'Etat entrevoient avec effroi les conséquences que les novateurs s'apprêtent à tirer de ce droit nouveau inconnu précédemment et, sur plus d'un point, en désaccord non seulement avec le droit chrétien, mais aussi avec le droit naturel. Au milieu de ces périls et de ces angoisses, vous élevez la voix, Très Saint Père.

Avec une liberté sainte et avec la conscience de votre pouvoir suprême et sacré, de votre mission apostolique, qui s'étend à toutes les nations, vous leur parlez le langage de la vérité; vous leur apprenez que l'Eglise *sait tenir compte des temps où nous vivons*, qu'elle ne répudie aucun des progrès utiles et honnêtes de notre siècle ; qu'elle voudrait écarter les obstacles de la route que *suivent les sociétés, la rendre* plus sûre, donner des fondements plus solides à l'édifice que l'on cherche à élever ; et cela pour conserver aux peuples la vraie liberté. Vous proclamez que la vérité enseignée par la Chaire apostolique est la mère et la gardienne de cette liberté, et tous ceux qui ont lu vos admirables enseignements sur la constitution de la société chrétienne sont obligés de confesser avec vous que la vérité seule peut nous donner la liberté : Veritas liberatis vos.

Il n'est pas possible que les *hommes de bonne foi* ne se rendent à cette exposition lumineuse de la doctrine catholique et ne reconnaissent que, loin d'être opposée à ce qu'il y a de bon et de vrai dans la *société moderne*, l'Eglise seule peut la préserver des malheurs qui la menacent, si elle s'obstine à rejeter sa bienfaisante influence.

Mais nous vous devons, Très Saint-Père, une reconnaissance plus filiale encore pour la sollicitude avec laquelle vous tracez aux catholiques de nos jours la voie sûre dans laquelle ils auront à marcher, afin de ne s'écarter en rien de l'esprit et de la doctrine de l'Eglise.

Avec amour, nous recueillons pour nous et pour les fidèles *confiés à nos soins* ces belles paroles : Avant tout, il faut que les catholiques vraiment dignes de ce nom soient en réalité et se montrent les fils très aimants de l'Eglise; qu'ils rejettent sans hésiter tout ce qui ne peut se concilier avec ce titre d'honneur; qu'ils se servent des institutions de leur pays, autant qu'on peut le faire honnêtement, pour la défense de la vérité et de la justice; qu'ils fassent en sorte que la liberté ne dépasse pas les limites fixées par la loi naturelle et par la loi divine; qu'ils travaillent à donner aux *Etats, quels qu'ils soient, la forme* de la société chrétienne.

Puis nous recommanderons à nos fidèles de ne jamais oublier ce double avertissement de Votre Sainteté : La défense de la religion catholique exige que, dans la profession des doctrines de l'Eglise, tous aient une même pensée, une même fermeté, et qu'ils se gardent ou de connivre à l'erreur, ou de la combattre avec une mollesse plus grande que ne comporte la vérité. Mais, en même temps: Dans les choses qui restent d'opinion libre, qu'il soit permis à chacun de discuter avec modération, dans le désir de chercher la vérité et en éloignant toujours les soupçons injurieux et les accusations mutuelles.

BULLETIN ÉCONOMIQUE

LE COMMERCE avec la République Argentine

Le développement du commerce avec la République Argentine rencontre de nombreuses difficultés : pour les *surmonter*, écrit le *consul* des Etats-Unis à Buenos-Ayres, il importe de bien se rendre compte des nécessités suivantes :

Il faut commencer avant tout par ne point se laisser aller au découragement en présence des obstacles que nous rencontrons de premier abord. Le succès, ne peut s'obtenir que par une action énergique, déterminée, persistante.

Il *est nécessaire* de se *conformer aux usages* de ce marché, et d'accorder aux acheteurs de longs crédits. On n'achète ici que des articles que l'on connaît et on ne se décide pas sur simple prospectus.

Nécessité pour les fabricants de créer sur les lieux des maisons d'échantillons, ou d'envoyer des échantillons dans les maisons déjà établies. Ces échantillons, les *fabricants* doivent les envoyer à leurs frais; et s'ils ne peuvent attendre le retour de leur argent jusqu'à ce que les marchandises ainsi expédiées soient vendues, il pourraient faire l'envoi par l'intermédiaire d'une maison de banque en payant un droit de commission, et l'intérêt de l'argent. Il ne faudrait pas avoir indistinctement confiance dans tous les commerçants indigènes, pour l'exposition *gratuite* des marchandises ; *il existe sur la place un nombre considérable* de vieilles et sérieuses maisons avec lesquelles on peut sans danger entrer en rapport : et sans confiance ni crédit, on ne peut arriver qu'à faire un commerce insignifiant.

Nécessité de consulter les tendances et les goûts de la mode locale: tout article ne conviendrait pas indistinctement, et ce qui, dans d'autres régions, serait considéré comme la dernière élégance pourrait *n'avoir aucun succès* à Buenos-Ayres. Cette remarque est surtout importante, en ce qui concerne le vêtement, la chaussure, la coiffure, etc., tout ce qui, d'une manière générale, appartient à l'habillement; elle s'applique aussi à un certain nombre d'ustensiles agricoles ou d'instruments employés dans l'industrie.

Apporter une grande attention à l'emballage des marchandises qui sont expédiées, et souvent le sont avec trop peu de soin, car les marchandises, pendant un assez long voyage, sont exposés à de grandes avaries.

SITUATION METEOROLOGIQUE. — Paris, 9 janvier. — Une zone de basses pressions traverse l'Europe du Nord au Sud. *Elle renferme deux minima barométriques* importants; le premier est vers Hambourg, le second dans le golfe de Gênes. Ils amènent des mauvais temps du Nord sur les côtes de la Manche et de la Provence. Le baromètre monte rapidement sur l'ouest et l'est de l'Europe; *il marquait* 766 mlm à Lisbonne et 768 à Moscou.

La température reste très basse sur le nord du continent. Le thermomètre marquait ce matin — 30° à Haparanda, 11° à Saint-Pétersbourg, 2. à Paris, Lyon + 5° à Brest et 10 à Alger.

En France, le temps est au froid avec ciel beau dans l'ouest et neige dans l'Est.

Hier, à Paris, la neige est tombée presque toute l'après-midi; dans la nuit le ciel s'est éclairci et le thermomètre est descendu à 8° au-dessous de zero.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Cours public de comptabilité. — Le second examen d'admission au cours public de comptabilité, aura lieu vendredi 15 courant, à 8 h. 1/4 du soir, à l'école de la rue Archimède.

Les aspirants devront se faire inscrire à la Mairie (bureau des écoles) le 14 au plus tard.

Ils auront à produire un extrait de naissance sur papier libre, constatant qu'ils ont 15 ans révolus.

L'examen portera sur les parties du programme étudiées jusqu'à ce jour dans le 2e cours, savoir : Principaux documents commerciaux ; livres de commerce ; pratique des livres auxiliaires ; effets de commerce, forme usage et notions de droit ; escompte des valeurs, calcul des nombres ; échéance moyenne, comptes d'intérêt, méthode directe.

Fourneaux économiques.— Samedi matin, à onze heures, la fourniture des denrées alimentaires nécessaires au fonctionnement des fourneaux économiques a été adjugée dans l'une des salles de l'Hôtel-de-Ville. Voici les résultats de cette adjudication :

1er lot. — *Viande de bœuf ou de vache*, mise à prix 1 fr. 25 le kil. — M. Desrumeaux-Vroman a offert 1 fr. 24; son offre n'a pu être acceptée, car il ne s'engageait à livrer de la viande que jusqu'au 31 mars seulement. Pour cette denrée, l'administration traitera de gré à gré.

2e lot. —*Pommes de terre blanches de Merville*, mise-à-prix : 0, 0625 le kil. — M. Victor Farvacques, ayant offert 4 fr. 375 les 100 kil., a été déclaré adjudicataire.

3e lot.— *Haricots*, mise-à-prix : 29 fr. l'hectolitre. — M. Tiberghien a offert 26 fr. 75 ; M. Dandivel-Rammart, 26 fr. 35 ; M. Fournier, 25 fr. ; adjudicataire.

4e lot. — *Pois verts secs* : mise-à-prix : 20 fr. l'hectolitre.—M. Victor Farvacques a offert 21 fr. 40 ; M. Fournier, 20 fr. ; M. Dendivel-Rammart, 19 fr. 09, adjudicataire.

5e lot. — *Morue*, mise-à-prix, 50 fr. les cent kilos. — M. Valéry Hienne, seul soumissionnaire, ayant offert 82 fr., son offre a été rejetée, et l'administration traitera de gré à gré.

6e lot . — *Harengs-saurs*, mise-à-prix, 4 c. 1/2 l'unité.— M. Valéry Hienne a offert 5 c. ; M. Dendivel-Rammart, 4 c. adjudicataire.

Plusieurs jeunes gens de Roubaix, sortis de l'armée active avec le grade de sous-officiers viennent de recevoir leur brevet de sous-lieutenant de réserve. Ce sont ; MM. Anatole Leroux, affecté au 5e de ligne, Gaston Bauchery, au 8e ; Delaplace, au 110e.

Un acte de courage. — Ces jours derniers, vers quatre heures et quart de l'après-midi, un cheval très fringant s'échappait d'une écurie de la rue des Lignes et se livrait à des ébats désordonnés sur la place Notre-Dame, menaçant de renverser ou de blesser des passants.

Le fougueux animal a été arrêté, non sans difficulté, par M. Willem, menuisier et sapeur-pompier, demeurant rue Notre-Dame. Ce courageux citoyen a même été mordu de la main gauche. Il n'en est pas, d'ailleurs, à son coup d'essai, car, dans quatre ou cinq circonstances analogues, sa conduite n'a pas été moins digne d'éloges.

Vendredi, vers sept heures du soir, un cheval attelé à une voiture appartenant à MM. Goupil frères, emballeurs, s'est abattu si malheureusement dans la Grand'Rue, au coin de la Grand'Place qu'un de ses fers s'est engagé dans le rail du tramways et qu'il a fallu plus de dix minutes pour le délivrer de cette position critique. Par suite de cet accident, la circulation des voitures était interrompu et le service des *cars* a subi un retard d'un quart d'heure.

Samedi à midi, un jeune ouvrier, Edmond Josserand, âgé de 14 ans, est tombé rue de la Gare, en traînant une voiture sur laquelle se trouvait une lourde caisse. Celle-ci a roulé sur lui et lui a fracturé une jambe. Il a été transporté chez ses parents, rue de Mouveaux, où M. le docteur Bayart a été appelé à lui donner des soins.

Un accident. — Avant-hier soir, M. Emile Bonné, contre-maître de préparations chez MM. Pareat et Lemaire, filateurs de coton, a eu la main droite prise dans un engrenage et broyée en partie. M. le docteur Largillière, mandé auprès de M. Bonné, a jugé nécessaire, vendredi matin, son transfert à l'hôpital. L'état du blessé est assez grave.

Un vol a été commis samedi soir, à cinq heures, chez un fabricant de la rue de la Fosse-aux-Chênes. Un individu s'est introduit chez M. Henri Prouvost, a pris une pièce de tissus, l'a mise dans un sac et a pris la fuite avec son fardeau. On s'en est aperçu aussitôt et on a pu appréhender au collet le voleur que l'on a remis entre les mains de la police.

Ecole nationale des Arts industriels de Roubaix. — Cours de physique, de chimie et de manipulations, rue du Collège ; professeur, M. A. Béghin. — Lundi 11 janvier, à 2 h. du soir, manipulations; à 8 heures physique. — Jeudi 14 janvier, à 2 h. du soir, manipulations; à 8 h. chimie. — Cours des chauffeurs, (a l'ancien conditionnement, rue du Château). Professeur : M. Cornut, tous les dimanches à 10 heures du matin.

AVIS. — Le nommé Wibaut Ghislain est prié de se rendre au bureau de Monsieur l'administrateur de l'Ecole Nationale, rue Neuve, n° 3.

TOURCOING

Un arrêté préfectoral relatif à la viabilité des chemins vicinaux de grande communication a été publié samedi à son de caisse.

Le bruit se répandait dimanche matin qu'un assassinat aurait été commis la nuit précédente, au boulevard Gambetta.

Vers six heures du matin on trouva, en effet, couché dans la neige, le corps entièrement nu d'un homme paraissant âgé de 20 à 25 ans.

M. Chamberlin, commissaire de police, prévenu du fait, se rendit immédiatement sur les lieux, fit transporter le cadavre à l'Hôtel-Dieu et ouvrit une enquête afin d'établir l'identité de l'individu et les causes présumées du décès.

On croit devoir écarter l'idée d'un crime : on se trouverait plutôt en présence d'une mort accidentelle ; peut-être, sous l'influence de l'ivresse, l'individu se sera-t-il déshabillé se croyant chez lui (ce fait s'est parfois produit de la part des ivrognes), puis, saisi par le froid assez vif, il aura succombé à une congestion cérébrale.

Du reste, l'enquête menée à l'heure où nous écrivons ces lignes, déterminera les causes de cette mort subite, ainsi que l'identité de l'individu.

Une attaque nocturne aurait été commise vendredi soir dans les circonstances suivantes.

Un bacleur, âgé de 15 ans, J.-B. Hennion, demeurant à la Marlière, regagnait son domicile après sa journée, il parcourait, vers 9 h. 1/2, la rue des Piats à la hauteur de la caserne de gendarmerie, quand il fut soudain appréhendé par deux individus qui lui serrèrent la gorge, lui mirent la casquette sur la bouche pour l'empêcher de crier et le fouillèrent. Puis ils s'enfuirent après lui avoir enlevé un petit sac contenant 8 fr. 25, le produit de sa semaine.

Sur la plainte déposée par Hennion, la police a ouvert une enquête.

Fermez bien vos portes le soir. On ne peut trop le recommander.

Vendredi, à cinq heures du soir, un individu, profitant de ce que la porte était entrebaillée, s'est introduit furtivement dans une maison de la rue Winoc-Choqueel, a enlevé plusieurs objets d'habillement et s'est esquivé.

La police est sur la piste de l'auteur présumé de tous ces vols : espérons qu'elle arrivera enfin à le saisir.

Falsification du lait.— Samedi matin, MM. les commissaires de police ont procédé dans différents quartiers à la vérification du lait livré à la consommation publique. Trois contraventions ont été dressées et 100 litres de lait, renfermant additionné de 20 0/0 d'eau, ont été saisis. L'un des contrevenants n'aurait pas pu nier la fraude, car on l'a trouvé porteur d'un bidon d'eau qui lui servait à allonger sa marchandise.

Nous ne pouvons qu'applaudir à ces mesures qui arriveront, espérons-le, à réprimer ces falsifications apportées par de peu scrupuleux marchands à un aliment de première nécessité.

LILLE

Un scandaleux incident, dont la ville de Lille a été le théâtre cette semaine, vient de faire toucher du doigt les fâcheuses conséquences de la nouvelle législation — insuffisamment étudiée — sur la presse et le colportage.

Des personnes qui, à tort ou à raison, nous n'avons pas à nous prononcer sur le fond d'une question qui n'est aucunement de notre compétence, croient avoir à se plaindre et prétendent se venger d'un officier ministériel ; elles font imprimer un libelle virulent, offensant au plus haut degré, et le livrent à des colporteurs qui parcourent la ville, stationnent aux endroits les plus fréquentés, en criant à tue-tête le titre et le contenu de la brochure, avec le nom et l'adresse du diffamé. Les plus zélés s'en vont même se poster sous les fenêtres de celui-ci, pour rendre la manifestation plus complète.

La police ne peut intervenir, même sur la plaiute de l'intéressé ou de ses proches : les colporteurs sont libres, sous leurs responsabilité, d'exercer leur industrie. Il faut recourir à la justice et faire un procès, et jusqu'à ce qu'une sentence soit intervenue, le scandale continue. La loi est ainsi faite.

On devine les résultats possibles d'une semblable latitude légale. En admettant même que le ressentiment du pamphlétaire soit justifié (nous ne parlons pas du cas présent que nous n'avons pas qualité pour examiner), en vilipendant ainsi publiquement un nom, qui peut être celui d'une famille respectable, on jette du même coup, sans raison et sans justice, le discrédit sur tous les membres de cette famille, on leur cause un préjudice incalculable, on les trouble gravement dans leur vie, on peut provoquer des malheurs sans nombre.

Ceci est un des inconvénients de la nouvelle législations ; il y en a d'autres.

De pareilles licences peuvent devenir un redoutable moyen d'intimidation et de chantage, dans la main d'aventuriers sans scrupule et n'ayant rien à perdre. Enfin, la très explicable colère que ce système est susceptible de provoquer chez les offensés, peut fort bien entraîner des représailles matérielles, des châtiments *immédiats que* personne n'aurait le droit de réprouver ni de punir. On voit où mène une législation de ce genre : à la police du revolver.

Est-ce là ce qu'a voulu le législateur? Il est tout à fait probable que le législateur n'a rien entrevu de ces agréables perspectives. Elles sont telles, cependant ; c'est assez dire, conclut judicieusement l'*Echo*, combien il est important d'apporter un correctif a cette liberté de l'outrage public.

Le cercle l'*Avenir du Nord* a tenu, hier, dans son local, 5, rue de l'Arc, sa séance d'inauguration. MM. Félix Le Roy, le Gavrian et Déjardin, députés, assistaient à cette réunion.

M. Picavet, président du cercle, a souhaité la bienvenue aux députés présents qui ont pris successivement la parole.

Un punch a terminé cette soirée de famille ou la plus franche cordialité n'a cessé de régner.

Conseil de préfecture.— Le conseil a rendu samedi son avis dans l'affaire des élections supplémentaires d'Aubigny-au-Bac dont nous avons hier donné le compte-rendu.

Il a validé purement et simplement l'élection des quatre conservateurs élus.

Sont nommés officiers de l'instruction publique. — MM. Bertrand, professeur à la faculté des sciences de Lille ; Folet, professeur à la faculté mixte de médecine et de pharmacie de Lille.

Est nommé officier d'académie. — M. Wertheimer, chargé de cours à la faculté mixte de médecine et de pharmacie de Lille.

M. Seratzki, professeur de dessin au lycée de Lille est promu de la troisième à la deuxième classe.

Mort accidentelle. — Un accident qui a eu les suites les plus regrettables s'est produit vendredi soir à Fives. Le sieur Ch. Vandaele, frappeur, demeurant rue de l'Est, montait chez sa blanchisseuse, qui occupe le premier étage de l'estaminet Dupuis, rue du Grand-Balcon, quand, arrivé au haut de l'escalier, il fit un faux pas et fut précipité d'une hauteur de trois mètres sur le sol.

Aux cris que poussait le malheureux, le cabaretier accourut : on releva le blessé et on le porta dans la salle d'estaminet. Comme Vandaele ne remuait que très difficilement, on le coucha sur un matelas, et, sans prendre la peine de prévenir un médecin, on abandonna à son sort le pauvre blessé.

Samedi matin, à *cinq heures*, on le trouvait mort sur le matelas. M. le commissaire de police, immédiatement prévenu, a ouvert une enquête. M. le docteur Guermonprez a constaté que Vandaele avait succombé vers minuit à une fracture de la base du crâne.

Sauveteurs du Nord.— Hier, à 9 heures du matin, on eu lieu à St-Sauveur les funérailles de M. Hippolyte Lécaillier, militaire en retraite, décoré de la médaille militaire et de celle d'Italie, membre actif de la Société des Sauveteurs du Nord.

Un grand nombre de sauveteurs et un piquet d'honneur l'ont accompagné à sa dernière demeure.

Au cimetière, M. Doutreligne, premier vice-président, remplaçant M. le président Lebon, empêché, a prononcé une allocution rappelant les qualités et les services du défunt.

Vol au faubourg des Postes. — Jeudi soir, vers huit heures, les nommés Callot, fraudeur, et Sophie Leroy se sont introduits dans le débit de tabac de Mme Dehaisne et ont dérobé 20 kilos de tabac, d'une valeur de 60 francs. Ils s'enfuyaient, lorsque la débitante et sa fille, les ayant vus sortir en courant, se mirent à leur poursuite et purent les atteindre à la gare de Wattignies, où ils se disposaient à prendre le train. Ils avaient déjà pris leurs cachets.

Mme Dehaisne conta son affaire. Deux gendarmes étaient justement là. Ils s'emparèrent des deux voleurs qui durent s'expliquer sur ce vol. Ils prétendirent qu'ils faisaient des affaires importantes avec la débitante, où ils allaient prendre fréquemment du tabac en troisième zone ; qu'ils avaient acheté le tabac dont ils étaient porteurs.

Mme Dehaisne a opposé les plus énergiques dénégations aux allégations de Callot, ajoutant qu'elle ne lui avait jamais vendu de tabac. Les deux voleurs ont été écroués à la prison de Lille.

Un enfant abandonné. — Hier, vers une heure, des passants ont trouvé, abandonné sous le porche de la maison portant le n° 5 de la rue de la Quennelle, un petit garçon d'environ dix mois, entouré d'une couverture de laine très-propre. Le pauvre petit être, qu'une mère malheureuse a dû ainsi confier à la charité publique, a été admis à l'hôpital St-Sauveur.

CONCERTS ET SPECTACLES

Grand Théâtre de Roubaix.— On annonce pour ce soir une représentation qui sera donné par des artistes de la Comédie-Française, Mlle Fayolle, M. Joliet, M. Barral, etc. Cette compagnie interprétera la pièce d'Emile Augier, *Gabrielle*, et une comédie intitulée *Divorcés*, par MM. Cresonnois et Ch. Samson.

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du samedi 9 janvier

Présidence de M. HEDDE

Une brave marchande de la halle, Catherine C..., de Lille, était occupée à ranger sur le trottoir son étalage de faïences, lorsqu'une discussion s'engagea avec sa voisine. Un agent de police voulut intervenir, mais il fut accueilli par de gros mots.

Mr Delemer, qui s'est chargé de la défense, dit que cette affaire n'a aucune importance. Mme C... est une marchande de la halle, très honnête, mais dont les expressions ne sont pas toujours parlementaires, bien qu'au parlement français.....

Donc, Mme C... était occupée à ranger les vases que le *Jardin des racines grecques* fait connaître par cette périphrase :

Amis, pot qu'en chambre on demande.

L'agent la dérange et, le mot m... lui vient à la bouche ! C'est ce qui s'appelle une association d'idées. Voilà le délit bien léger que cette pauvre dame a commis.

Le tribunal *sent* la vérité de l'assertion et ne condamne la dame C... qu'à 15 fr. d'amende.

***

Le 13 septembre, Alegard, de Tourcoing, furieux de ce que son fils voulait avoir de l'argent pour acheter un pardessus, le prit au collet et frappa sa femme qui prenait la défense du fils. Alegard prétend que ce dernier accapare tout chez lui, qu'on lui donne le *pâté fin*, tandis que lui, le père, n'a que le *pâté gros*. Alegard est condamné à 6 jours de prison et aux frais.

COUR D'APPEL DE DOUAI

QUESTION DE PÊCHE

La Cour a rendu hier un arrêt fort intéressant. En 1843, la Compagnie du *chemin de fer* du Nord a déplacé le lit de la Lys, pour exécuter les travaux de la voie ferrée sur Calais. Un tronçon de l'ancien lit subsiste, *bordé par des propriétés particulières*.

L'un de ces propriétaires, un sieur Deschilder, voulut pêcher dans ce bras de la Lys où se réfugie tout le poisson de la rivière et M. Delhaye, concessionnaire par adjudication du droit de pêche de l'Etat dans la rivière de la Lys, lui fit un procès.

Le tribunal de Lille acquitta Deschilder par le motif qu'ayant planté dans ce bras de rivière des piquets, des pieux, il avait fermé tout accès à des bateaux, et par suite, dépouillé l'Etat de son droit. Appel a été *interjeté* par Delhaye *devant la Cour*, qui a jugé que le droit de pêche de l'Etat était imprescriptible, inaliénable, et que Deschilder ne pouvait point, par un acte blâmable, par un acte tout au moins personnel, se créer un titre de propriété et elle a condamné Deschilder à 50 fr. de dommages-intérêts envers Delhaye.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

Roubaix, le 8 janvier 1886.

Monsieur le Rédacteur en chef
du *Journal de Roubaix*.

Bon nombre de jeunes gens, voulant continuer les études que le manque de fortune et de temps leur rend inabordables, se sont constitués en société et, après de mûres délibérations, ont jugé qu'*une classe de déclamation et de rédaction* serait, sinon d'une absolue nécessité, du moins d'une grande utilité à Roubaix.

Fils de parents peu aisés, nous n'avons pu perfectionner notre instruction, malgré notre vif désir. Nous avons dû nous soumettre aux exigences de notre position, travailler de bonne heure dans un bureau et délaisser l'étude des chefs-d'œuvre de la langue française.

Mais nous ne renonçons pas pour cela à notre idée première, notre intelligence veut prendre son essor dans des sphères plus élevées, et le conseil *municipal nous rendrait un immense service* en créant un cours qui nous permit de nous initier davantage à la littérature française et de compléter ainsi notre instruction.

Dans l'espoir que vous voudrez bien vous faire l'écho, dans votre journal, de cette modeste prétention, nous vous prions, Monsieur le Rédacteur d'agréer l'assurance de notre parfaite considération.

Un groupe de jeunes gens désireux de s'instruire.

NORD

Cour d'assises du Nord. — La chambre des mises en accusation a renvoyé deux nouvelles affaires devant les assises du Nord :

1° Alexandre Benard, affaire de mœurs ; 2° Léon Fatin-Rouge, ex-commis principal des contributions indirectes à Merville, détournement de deniers publics.

Haubourdin. — On annonce la mort subite de M. l'abbé *Dumoulin*, le vénérable aumônier des Sœurs de la Sagesse.

— Hier, vers huit heures du soir, le tocsin signalait à Lille un incendie à la porte de Dunkerque. Les pompiers se dirigeaient vers cette porte, lorsqu'ils furent avertis par le poste de Wazemmes que l'incendie était à Haubourdin.

Un moulin à huile s'était enflammé, aucun secours ne put être apporté et l'incendie consuma rapidement le moulin. Le spectacle était très curieux : les ailes du moulin tournant avec une grande rapidité, activaient le feu et faisaient rejaillir les étincelles au loin. C'était un véritable feu d'artifice.

Hazebrouck. — M. Baron, *supérieur du Petit-Séminaire* d'Hazebrouck, est nommé chanoine honoraire de la Métropole de Cambrai.

Denain.— *Grand incendie.* — Un terrible incendie vient d'éclater dans les magasins de M. Guelton Duvinage, marchand de bois, rue Thiers, à Denain. Tout Denain est sur pied. L'incendie paraît devoir être considérable.

BELGIQUE

Bruxelles. — Le Sénat, continuant la discussion de la loi sur la propriété artistique et littéraire, a adopté un amendement portant que les télégrammes d'information aux journaux ne pourront être reproduits sans indication de leur source ; ils ne pourront l'être en aucun cas, s'ils porte la mention : « Reproduction interdite. »

La grève à Gand. — Les manifestations des grévistes deviennent de jour en jour moins importantes. Les groupes qui vont siffler et huer les ouvriers sont moins nombreux qu'il y a trois jours.

Une entrevue a eu lieu entre M. Lippens, bourgmestre de Gand, et les délégués des grévistes. Ceux-ci ont formulé ainsi leurs conclusions :

1° Engagement du fabricant de conserver les rattacheurs. — 2° Rétablissement, au profit des ouvriers, d'une prime de 25 centimes par 100 kilog. sur certaines qualités de fil. — 3° Les métiers de 4 fileurs congédiés seront remontés suivant l'usage. — 4° Les fileurs pourront être renvoyés de la filature, mais non de la fabrique, si le patron les reprend. — 5° Personne ne sera renvoyé pour avoir pris part à la grève. — 6° Quant aux quatre fileurs congédiés, le bourgmestre peut leur chercher à l'ouvrage, mais les grévistes entendent les assister eux-mêmes.

Ville de Verviers. Conditionnement public des matières textiles
Consignations — Magasinage des marchandises

Les conséquences d'un voyage de noce

Une aventure vraiment extraordinaire, digne des voleurs de grande route qui commettaient dans le temps des prouesses qui leur ont donné une véritable célébrité, s'est passée il y a quelques jours dans la bonne ville de Dunkerque...

Il y a tantôt un an, deux nouveaux mariés, de position aisée, habitant Dunkerque, firent un voyage d'agrément à Bruxelles; là, nos deux tourtereaux rencontrèrent, dans l'hôtel où ils logeaient, un individu qui faisait des dépenses énormes, n'épargnant pas l'argent pour satisfaire ses nombreux caprices, et qui se donnait les titres de marquis de Maestroso, ler secrétaire d'ambassade d'Espagne.

On fit connaissance avec l'illustre personnage qui, du reste, bien fait de sa personne et de grande allure, se conduisit admirablement, fut très gracieux envers ses deux nouveaux amis. De plus, il joignait à toutes ces qualités le talent de musicien avec lequel il charma littéralement les jeunes mariés.

Bref, après avoir passé quelque temps à visiter la capitale de la Belgique, nos trois voyageurs se quittèrent enchantés les uns des autres en se promettant de se revoir un jour ou l'autre.

Or, dernièrement, M. le marquis de Maestroso, grend d'Espagne, premier secrétaire d'ambassade vint, accompagné d'une femme et d'un autre personnage, à Dunkerque ; il fit loger ces deux derniers dans un restaurant, puis se rendit seul chez le beau-père de son ancien ami, dont il connaissait seul à l'adresse, et lui demanda si sa fille ne lui avait jamais parlé d'un certain personnage qu'elle avait dû rencontrer lors de son voyage de noces.

Le beau-père, qui avait effectivement entendu souvent parler de ce noble étranger, fut enchanté de recevoir chez lui un si grandissime personnage, et appela sa fille avec laquelle il lui fit renouveler connaissance.

On causa, on plaisanta agréablement, notre seigneur se trouvait d'humeur de plus en plus charmante ; enfin notre brave Dunkerquois, décidément séduit par la verve et la conversation piquante de sa nouvelle connaissance, ne voulut pas entendre parler de le laisser loger à l'hôtel et l'installa chez lui, le fit manger à sa table et le fit dormir dans un cabinet qu'il arrangea confortablement.

Mais où l'histoire se corse et devient véritablement drolatique, ce fut un beau midi, probablement entre le café et le pousse-café, que notre secrétaire d'ambassade voulant sans doute reconnaître les bons soins qu'on lui prodiguait depuis son arrivée, fit à son hôte une proposition des plus flatteuses. Il lui fit remarquer que les fonctions de consul d'Espagne ainsi que celles de consul d'Italie étaient cumulées à Dunkerque par un seul fonctionnaire, ce qui était à son avis une chose contraire aux usages diplomatiques. Il lui demanda donc s'il ne voulait pas avoir un de ces deux consulats.

Son interlocuteur, dont le métier, entre nous, ne concorde pas exactement avec ceux qui permettent de remplir ces fonctions, refusa modestement en faisant observer ce que nous venons de faire remarquer, mais répondit qu'il connaissait quelqu'un qui serait enchanté d'être élevé à cette dignité.

Le lendemain soir, il invita la personne en question, qui n'est autre qu'un négociant de la ville, la présenta à M. le marquis de Maestroso et finalement on remit la question sur le tapis.

Le négociant se fit un peu prier, puis finit par accepter, et immédiatement le charmant étranger signa au nom du gouvernement espagnol une nomination de consul de ce pays, puis y opposa séance tenante un cachet portant l'empreinte « familia Cossa », ce qui signifie *famille Cossie*, raison sociale d'une maisonnée de saltimbanques !...

On croit à un sceau de chancellerie, et la chose n'eut plus qu'à suivre son cours. On dit même

---

FEUILLETON DU 11 JANVIER. — N° 63

LA FAUTE DU DOCTEUR MADELOR

TROISIÈME PARTIE

Pendant l'année terrible

(SUITE)

XIV

— Qu'est-il arrivé? demanda Jérome, qui, de même que tous les hommes habitués aux périls, s'était réveillé d'un sommeil profond avec toute sa présence d'esprit

— Ce sont sans doute les gendarmes de Creutznach, que le commandant de place de Mayence aura avertis par le télégraphe dès que la police, représentée par ces deux hommes qui nous guettaient à notre sortie de chez Catherine, a été mise sur nos traces.

— C'est probable. Laissons-les prendre le devant. Quand ils seront à une certaine distance, nous quitterons cette auberge et gagnerons les chemins qui traversent les champs, dans la direction de Sobernheim.

Ils attendirent.

Un quart d'heure après, quand les gendarmes allemands eurent disparu, Joseph Muller paya la dépense à l'auberge, et ils se mirent en route à travers champs.

La journée s'écoula sans autre alerte.

Ils devaient bien s'attendre à ce que toutes les gendarmeries fussent prévenues sur leur route, mais ils suivaient les bois autant que cela leur était possible, se guidant par les villages et les hameaux avec une carte du pays que Joseph Muller s'était procurée, avant de partir, sur le conseil de Jérôme.

La neige qui continuait de tomber, rendait leur marche très difficile.

Depuis longtemps ils n'avaient plus rien des provisions qu'ils avaient emportées et l'argent leur manquait également.

Les périls et les privations allaient commencer.

Ils n'y songeaient point.

Après avoir dépassé Sobernheim, ils regagnèrent la route.

Il fallait bien trouver un gite et ils avaient faim.

Le soir venait ; la campagne était déserte.

Ils avisèrent une sorte d'habitation éloignée de la route d'environ un demi-kilomètre et à laquelle on parvenait par un chemin bordé de peupliers.

Ils s'engagèrent dans le chemin et s'apperçurent bien vite que ce qu'ils avaient pris pour une habitation était les démolitions d'une ancienne ferme, à la place de laquelle on avait jeté les premières fondations d'une maison de campagne. La guerre avait interrompu les travaux.

— Voilà le gite, dit Jérôme, et ce n'est pas le feu qui nous manquera, car les planches et les poutrelles abondent.

— Du feu, c'est bon, grommela Joseph, mais du pain, ce serait encore meilleur.

Il soupira, tira de sa poche un morceau de pain, le cassa en deux et en offrit la moitié à Jérôme :

— Je n'ai plus que cette croûte-là, dit-il.

Ils se mirent en devoir de se préparer avec des planches et des poutrelles, une sorte de hutte où ils pourraient la nuit venue, faire un peu de feu sans craindre d'être découverts.

Ils étaient fort occupés à leur travail, lorsque Jérôme, qui était sorti des démolitions, rentra précipitamment et d'une voix brève :

—Nous sommes pris, dit-il.

Et forçant Joseph à se courber, il l'amena jusqu'à un pan de mur par-dessus lequel il lui montra, au bout de l'allée de peuplier, cinq ou six gendarmes qui arrivaient de leur côté, au galop de leurs montures.

Joseph Muller laissa échapper un juron furieux en se mettant à tourner dans les décombres comme une bête fauve.

Il était évident que des paysans les avaient aperçus, que leurs allures suspectes avaient inspiré soupçons et qu'on avait suivi leur traces.

Il y avait cinq gendarmes.

— Ah ! si j'avais mon chassepot, dit Muller en contemplant son révolver avec un haussement d'épaules.

Jérôme murmura avec gaieté en lui tendant la main, que l'Alsacien serra vigoureusemnt :

— Il faut savoir se contenter de peu.

Ils se cachèrent derrière des blocs de pierres, se préparant à vendre chèrement leur vie.

Ils virent les gendarmes s'arrêter à deux cents mètres et se concerter.

Deux d'entre eux continuèrent d'avancer en droite ligne pendant que les trois autres, lançant leurs chevaux dans les terres, tournaient la ferme pour les prendre par derrière.

— Bon, dit Muller, je connais ça.

Il laissa Jérôme faire face à l'allée de peupliers et courut du côté des anciens hangars, là où se trouvaient autrefois les remises de la ferme.

Il y avait un mur de clôture entourant le jardin qui touchait à l'habitation. Ce mur était à hauteur d'homme. Joseph se blottit là ne quittant pas du regard les trois allemands dont les chevaux trottaient dans la neige.

Il ne pouvait voir Jérôme dont il était séparé par des pans de murailles et par les hangars, mais ils veillaient l'un sur l'autre, attentifs à ce qu'aucun nouveau danger, les prenant à l'improviste, ne vint compliquer la terrible situation où ils se trouvaient.

Tout à coup il se retourna.

Un coup de feu, parti derrière lui, venait de troubler le silence profond qui régnait dans la plaine.

— Bon, se dit l'Alsacien, il paraît que Jérôme est résolu à ne pas les laisser venir.

Un second coup retentit.

— Très bien, bravo ! dit Muller.

Les deux détonations, assourdies par la neige, avaient pourtant été entendues par les gendarmes qui arrivaient derrière la maison, car Joseph Muller les vit s'arrêter, se rapprocher au galop et causer entre eux.

Leur hésitation ne fut pas de longue durée. Mais si courte qu'elle eût été, elle avait permis à Joseph de sortir de sa cachette et d'aller s'informer de la situation de Jérôme.

Celui-ci était toujours à son poste, le revolver à la main.

— Eh bien ? demanda le caporal.

Jérôme eut un haussement d'épaules et montra les deux cavaliers avec un geste de colère. Ils étaint descendus de leurs chevaux et marchaient derrière, ceux-ci leur servant de rampart.

— Manqués?

— Oui.

— Il faut les tirer à vingt mètres.

— Je ne tuerai que les chevaux, et encore!...

Mais vous découvrirez les cavaliers.

Et Joseph retourna à son poste.